

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT

PAR

JEANNOT BOUDREAU, MAIRE

MUNICIPALITÉ RIVIÈRE-AU-TONNERRE

CONCERNANT LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE SUR LA
RIVIÈRE SAINTE-ANNE À SAINT-JOACHIM

Rivière-Au-Tonnerre, le 14 février 2013



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Rivière-Au-Tonnerre, le 14 février 2013

M. Denis Bergeron, Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
à /s de Mme Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Courriel: hydrocanyon-saint-joachim@bape.gouv.qc.ca

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU B.A.P.E. POUR LE PROJET HYDRO-CANYON SAINT- JOACHIM

Monsieur le Président,

Je vous soumetts par la présente un mémoire en appui au Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim. C'est par notre expérience en tant que partie prenante à un projet semblable que je sens la nécessité de vous écrire.

Il m'apparaît important de souligner les bienfaits de notre projet pour que l'expérience puisse être partagée par la Municipalité de Saint-Joachim et la MRC de la Côte-de-Beaupré. Il s'agit du projet développé par la Société d'Énergie Rivière Sheldrake (SERS), au site de la Courbe du Sault de la rivière Sheldrake, située sur le territoire de la municipalité de Rivière-Au-Tonnerre.

Tout comme le Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim, celui de la SERS a également été réalisé en partenariat avec le Groupe AXOR.

Plus spécifiquement, les partenaires du projet de la SERS sont :

- La MRC de Minganie (dont fait partie Rivière-Au-Tonnerre);
- Les Innus de Mingan (Ekuanitshit);

- Le Groupe Axor Inc.

En tant que maire de la municipalité de Rivière-Au-Tonnerre, je peux vous faire part des bienfaits que notre projet a eu sur la communauté. De la construction à la mise en route, les retombées positives sur la communauté se sont fait sentir.

Durant la période de construction, de nombreux emplois offerts ont permis à bon nombre de travailleurs ayant dû s'exiler de revenir dans la région près des leurs et de participer avec fierté à la revitalisation de leur communauté.

Cette effervescence s'est propagée dans tous les commerces de la région qui ont connu un essor qui s'est fait ressentir dans un rayon élargi.

Pour la mise en route, qui a eu lieu fin 2012, l'embauche de deux opérateurs recrutés localement sur le territoire de la municipalité de Rivière-Au-Tonnerre a permis à ces deux résidents qui craignaient devoir quitter notre communauté pour s'exiler dans les grands centres de demeurer dans notre municipalité et d'obtenir un très bon emploi.

De plus, dès la mise en route de la centrale, la Municipalité de Rivière-Au-Tonnerre a pu bénéficier d'un droit d'entrée de 240 000 \$ qui permettra de procéder à différents travaux d'importance pour la municipalité.

Les redevances pour la communauté représentent 5,5% de l'électricité fournie, dont 2,75% allant à la MRC, soit un montant moyen de 245 000 \$ pour les 20 prochaines années, dont une partie sera versée directement à la municipalité. Ces montants additionnels nous permettront de faire face à toutes les responsabilités que le gouvernement nous a transférées.

La SERS a aussi remboursé les dépenses encourues par la Municipalité de Rivière-Au-Tonnerre pour la construction d'un accès jusqu'au lac Touzel, ce qui permettra d'envisager un développement écotouristique à cet endroit.

La SERS a de plus inclus les infrastructures nécessaires à la remontée du Saumon à même la construction des ouvrages de la centrale. Il est à prévoir que tout sera en place pour la première remontée du saumon dès le printemps 2013.

Cette rivière a le potentiel de devenir un des fleurons de la pêche au saumon, ce qui se traduira par un potentiel touristique extrêmement important pour la municipalité avec des répercussions sur le développement d'une offre de services touristiques reliés à la pêches (location d'équipement, gites, restauration, etc.)

Il nous apparaît évident qu'un tel projet a de multiples facettes qui permettent le développement aujourd'hui au bénéfice des écosystèmes et des générations futures. L'attrait touristique sera un atout additionnel qui apportera d'autres retombées positives pour la région et qui permettra peut-être à d'autres membres de la communauté de revenir chez eux.

En tant que maire de la Municipalité de Rivière-Au-Tonnerre, je considère que de tels projets sont un bienfait pour notre communauté. J'espère sincèrement que la municipalité de Saint-Joachim et la MRC de la Côte-de-Beaupré auront la chance de voir leur communauté ravivée par le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim. Je suis convaincu que la communauté pourra ainsi faire face à ses obligations grâce au développement régional encouru par la réalisation de leur projet.

J'appui ce projet rassembleur et souhaite sincèrement son succès.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Monsieur Jeannot Boudreau, Maire
Municipalité Rivière-Au-Tonnerre
473, rue Jacques-Cartier
Rivière-Au-Tonnerre, QC G0G 2L0

FIN DU DOCUMENT